APPEL À PROJET

« Art nouveau »

La Maison du Vitrail d'Armance et la Mairie d'Ervy-le-Châtel prépare une exposition qui se déroulera du 11/06/2027 au 26/09/2027. Cette exposition permettra de présenter des vitraux de créateurs contemporains. Chaque créateur pourra présenter une pièce s'inscrivant dans la thématique choisie. Un jury composé de professionnels et de représentants de la commune d'Ervy-le-Châtel se réunira afin de choisir une œuvre qui sera achetée par la mairie et exposée à la Maison du Vitrail, dans la limite du budget de 3000 €.

Choix du thème

La thématique choisie sous le titre « Art nouveau » fait référence aux styles des vitraux des années 1890-1920.

L'originalité, l'esthétique, la démarche artistique et l'innovation technique des œuvres seront les critères prépondérants pour le Jury. Le format imposé est au maximum de 85 cm de largeur et 75 cm de hauteur.

Les pièces choisies seront exposées du 11/06/2027 au 26/09/2027. Après cette date, elles seront restituées au créateur. En cas de demande d'informations (modalités de vente, etc…) de la part de visiteurs, ceux-ci seront redirigés directement vers les coordonnées fournies par l'artiste.

Dépôt de candidature

Les dossiers de candidatures doivent être adressées **avant le 7 mars 2027 minuit** par mail à maisonduvitrail-ervy-le-chatel@orange.fr .
Un accusé réception vous sera adressée dès réception.
Le dossier doit comporter :

- Un **CV** du créateur. (nom, prénom, date de naissance, nom d'entreprise, adresse, téléphone, mail, site internet, parcours de formation …)
- Un **portrait** du créateur ou photographie de l'équipe (pour la communication) au format jpeg,
- Un **texte de présentation** des pièces proposées (inspirations, techniques, dimensions des œuvres, …)
- Des **dessins préparatoires** avant création des pièces, **ou photographies** des pièces proposées.
-

Sélection

Le jury se réunira en mars pour sélectionner les créateurs parmi les dossiers reçus. Il pourra également s'autoriser à « inviter » des créateurs n'ayant pas déposé leur candidature. Les créateurs seront informés **au plus tard le 17 mars** de la réception ou non de leur candidature.

Conditions techniques de l'exposition

Les créateurs qui seront sélectionnés pour participer acceptent les termes de participation suivants :

- Prendre à leur **charge le transport aller et retour** de leurs pièces exposées qui devront parvenir à la *Maison du Vitrail d'Armance* 7 jours avant le début de l'exposition.
- Fournir **au moins un mois avant** le début de l'exposition la liste détaillée des pièces présentées (titres, compositions, année de réalisation) ainsi que des photographies qui pourront être exploitées par *La Maison du Vitrail d'Armance* pour la communication autour de l'exposition, un texte de présentation des pièces et des techniques utilisées.
- Proposer un support ou un socle de présentation pour leurs créations.

La Maison du Vitrail d'Armance prend à sa charge :

- Les **frais de fonctionnement** des locaux d'exposition. Les locaux sont placés sous alarme et sont en permanence surveillés pendant les heures d'ouvertures.
- La réalisation et la diffusion des divers **outils de promotion** (affiches, flyers, dossier de presse, …)
- Tous les frais en lien avec le **vernissage** de l'exposition.

Contacts : *La Maison du Vitrail d'Armance*, 03.25.41.47.60 – maisonduvitrail-ervy-le-chatel@orange.fr
Commune d'Ervy-le-Châtel
Mairie : 9 boulevard Belgrand, 10130 Ervy-le-Châtel, 03.25.70.50.36